



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Loi sur la police du commerce du 8 février 2007
Ordonnance concernant la loi sur la police du commerce du 16 août 2007

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DES APPAREILS ET DES DISTRIBUTEURS DE MARCHANDISES

(à déposer au minimum 30 jours avant la mise en service de l'appareil)

Coordonnées du propriétaire des appareils

Nom - Prénom(s)

Adresse complète

ou

Raison sociale

Adresse complète

Adresse de facturation (avec justificatif de l'adresse)

Emplacement des appareils

Emplacement de l'appareil avec adresse complète	Commune de situation (si connue)	Type d'appareils	Marque/ No ident. etc.	Mise en service de l'appareil
<i>Ex. Café de la Poste, Place Centrale 15, 3963 Crans-Montana</i>	<i>Lens</i>	<i>Table vidéo</i>	<i>Virtual Stricker</i>	<i>15.02.08</i>



Emplacement de l'appareil avec adresse complète	Commune de situation (si connue)	Type d'appareils	Marque/ No ident. etc.	Mise en service de l'appareil

Lieu et date: Signature du demandeur: